

DE LA SORTIE DU SULTAN LORS DES DEUX PRINCIPALES FETES ET DE CE QUI SE RATTACHE A CE SUJET

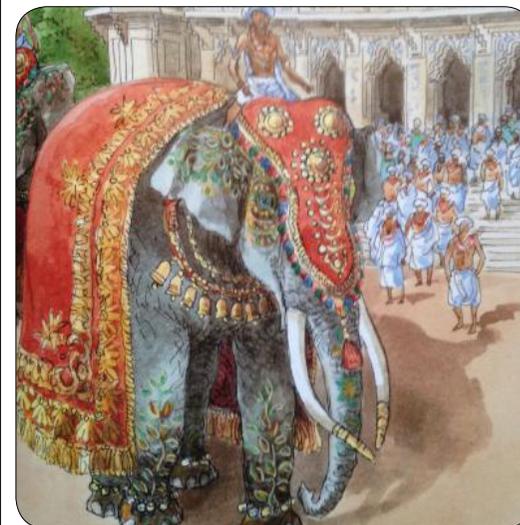
Le soir qui précède la fête, le sultan fait cadeau de vêtements aux rois ou grands dignitaires, aux favoris, aux chefs du royaume, aux personnages illustres ou étrangers, aux secrétaires, aux chambellans, aux officiers, aux gouverneurs, de même qu'aux serviteurs et aux messagers. Au matin de la fête, on orne tous les éléphants avec de la soie, de l'or et des pierres précieuses. Seize de ces animaux ne sont montés par personne, et ils sont seulement réservés pour le sultan. On élève sur ceux-ci seize tchetsrs ou parasols de soie, incrustés de pierres précieuses, et dont les manches sont en or pur. Chacun de ces éléphants porte, de plus, un coussin de soie, enrichi de pierres précieuses. Le souverain monte un de ces éléphants, et l'on porte devant lui la ghâchiyah, c'est-à-dire la housse qui recouvre la selle du sultan; elle est incrustée des pierres les plus précieuses.

Devant le monarque marchent à pied ses serviteurs et ses esclaves, chacun d'eux ayant sur la tête une calotte d'or⁽¹⁾, et autour des hanches une ceinture également d'or, que quelques-uns enrichissent de pierres précieuses. Les officiers, au nombre d'environ trois cents, marchent aussi à pied devant le sultan; ils portent sur leur tête un bonnet haut en or, ont autour des reins une ceinture d'or, et à leur main un fouet, dont le manche est en or. On remarque, montés sur des éléphants: le grand juge Sadr Aldjihân Camâl Eddin Alghaznéouy, le grand juge Sadr Aldjihân Nassir Eddin Alkharezmy, et tous les autres juges; il en est ainsi des principaux personnages illustres, parmi les Khorâçâniens, les Irâkiens, les Syriens, les Égyptiens et les Barbaresques. Tous ceux-ci sont pareillement montés sur des éléphants. Il est à noter que tous les étrangers sont nommés Khorâçâniens par les peuples de l'Inde. Les muezzins montent aussi sur des éléphants, et ne cessent de crier: «Dieu est tout-puissant!»

Telle est la disposition qu'on observe quand le sultan sort de la porte du château. Il est attendu par toutes les troupes, chaque commandant étant à la tête de son corps, séparé des autres, et ayant avec lui ses tambours et ses drapeaux. Le souverain s'avance, précédé par les gens à pied que nous avons mentionnés; devant ceux-ci marchent les juges et les muezzins, qui proclament les louanges de l'Être suprême. Derrière le sultan se voient ses mérâtibs⁽²⁾: ce sont les drapeaux, les tambours, les cors, les trompettes et les hautbois. Viennent après cela toutes les personnes qui sont dans son intimité; à leur suite, le frère du monarque Mobârec khân, avec ses insignes et ses troupes; puis le neveu du sultan, Behrâm khân, avec ses insignes et ses troupes; le cousin du sultan, le roi Firoûz, avec ses insignes et ses troupes; le vizir, avec ses insignes et ses troupes; le roi Modjir, fils de Dhoû'rredja, avec ses insignes et ses troupes le grand roi Kaboûlah, avec ses insignes et ses troupes. Celui-ci est fort estimé du sultan; il occupe un rang très élevé et possède d'immenses richesses. J'ai été informé par le personnage qui tient ses registres, ou son intendant, et qui est connu sous la dénomination de l'Homme de confiance du royaume, 'Alâ Eddin 'Aly almisyry, appelé aussi Ibn Acchérâbichy, ou le fils du marchand de bonnets que la dépense de Kaboûlah, de ses serviteurs, ainsi que le total de leurs salaires, s'élevait à trente-six lacs par an, c'est-à-dire trente-six fois cent mille dinârs d'argent, ou trois millions six cent mille pièces d'argent. Après Kaboûlah viennent dans le cortège le roi Noebiah, avec ses insignes et ses troupes; le roi Boghrah, avec ses insignes et ses troupes; le roi Mokhliss, avec ses insignes et ses troupes, et le roi Kothb almoulc avec ses insignes et ses troupes. Tous les individus que nous venons de nommer sont les principaux émirs, qui ne quittent jamais le sultan. Ils montent à cheval avec lui le jour de la fête, avec leurs insignes, tandis que les autres émirs en sont privés. Toutes les personnes qui montent à cheval dans cette solennité sont revêtues de leurs cuirasses, et leurs montures sont caparaçonnées. La plupart de ces gens sont des esclaves du monarque.

Lorsque le sultan est arrivé à la porte de l'oratoire, il s'arrête, et ordonne aux juges, aux principaux émirs et aux plus notables des personnages illustres d'entrer. Il descend après cela de sa monture, et l'imâm prie et prêche. S'il s'agit de la fête des Sacrifices, le sultan amène un chameau et l'égorge avec une lance courte, qu'on appelle dans l'Inde nizeh, il a soin de recouvrir ses habits d'une serviette de soie, pour se garantir du sang. Cette cérémonie accomplie, il remonte sur l'éléphant et retourne à son palais.

1. Le terme aqruf utilisé indique un haut chapeau de forme conique.
2. Insignes.





Bộ Viện
Võ-Trân-Đạt-Việt

La fête dure normalement 3 jours après le 'Id (4 jours en tout).

Un peu plus loin, Ibn Battuta écrit : «Nous passâmes cette première nuit en ordre de bataille; le lendemain, l'empereur divisa son armée en petits corps; il donna à chacun de ceux-ci des éléphants couverts de leurs cuirasses et surmontés de tours, sur lesquelles se tenaient des combattants.»

Histoire des éléphants de guerre

L'éléphant est le plus grand et le plus gros animal terrestre. Très intelligent, cet animal a été à de nombreuses époques convoité par les rois et les puissants non pas pour son ivoire mais pour sa force. Utilisé comme arme de guerre, l'éléphant était le plus souvent placé au centre de l'armée. Pouvant courir jusqu'à 30 km/heure il était impossible aux soldats d'en face de l'arrêter en pleine charge. Toutefois, il arrivait que l'éléphant se retourne contre son maître suite à une peur soudaine par exemple.

Des archers pouvaient se positionner sur le dos de l'éléphant.

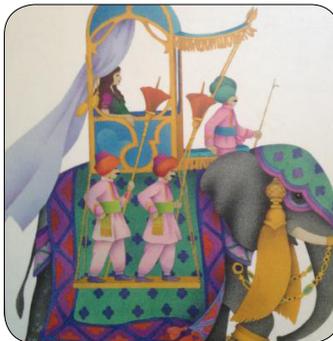
Alexandre le Grand avait même renoncé à conquérir l'Inde où les Gangarides étaient réputés pour disposer de 4000 mastodontes.

L'année de la naissance du Prophète (saws) le Général Abyssin, Abrahah, avait attaqué Makkah avec une d'éléphants, qui ont refusé de marcher sur la Ka'abah... Allâh Azza wa Jall nous parle de cette histoire dans le Qur'an (Sourate Al-Fil, 105, versets 1 à 5).

Le Sultan de Dheli fait défiler ses éléphants pour les 2 fêtes du 'Id et montre ainsi à son peuple et à toutes les personnalités présentes sa richesse, sa puissance et sa force militaire.

A la fin de la prière du 'Id, c'est le Sultan qui égorge le premier. Ici, un chameau. Car le Sultan est l'imam (guide) du peuple, même s'il ne dirige pas la prière. Sans doute, il n'était pas possible d'égorger une vache car celles-ci sont sacrées pour les hindous.

Quand à la musique, elle a été historiquement toujours présente en Inde et liée aux dirigeants, qui se déplaçaient accompagnés d'une « fanfare », comme cela se faisait dans de nombreux autres pays du monde à l'époque.





DE LA SEANCE QUE TIENT LE SULTAN LE JOUR DE LA FETE, DU TRONE PRINCIPAL ET DE LA PLUS GRANDE CASSOLETTE

Le jour de la fête on recouvre tout le château de tapis et on l'orne de la manière la plus somptueuse. On élève, sur tout l'espace du lieu de l'audience, la bârgah, qui ressemble à une immense tente. Elle est soutenue par de nombreuses et grosses colonnes, et est entourée de tous côtés par des coupoles ou pavillons. On forme des arbres artificiels avec de la soie de différentes couleurs, et où les fleurs sont aussi imitées. On les distribue en trois rangées dans toute la salle d'audience, et l'on place partout, entre ces arbres, des estrades d'or, surmontées d'un coussin recouvert de sa housse. Le trône magnifique est dressé sur le devant de la salle; il est entièrement en or pur, et les pieds en sont incrustés de pierres précieuses; il a de hauteur vingt-trois emfans, et de targur, moitié environ. Il est composé de plusieurs pièces, qui se joignent ensemble et forment un tout. Chacune de ces pièces est portée par plusieurs hommes, à cause de la pesanteur de l'or. On place sur le trône le coussin, et l'on élève sur la tête du sultan le parasol incrusté de pierres précieuses. Quand le monarque monte sur son trône, les chambellans et les officiers crient à haute voix: «Au nom de Dieu!» Alors les assistants s'avancent pour saluer le souverain, en commençant par les juges, les prédicateurs, les savants, les nobles et les cheikhs; puis viennent les frères du sultan, ses proches parents, ses beaux-frères ou alliés et les personnages illustres. Ensuite le vizir, les commandants des troupes, les cheikhs des esclaves et les notables de l'armée. Ils saluent tous séparément, l'un après l'autre, sans presse et sans foule. C'est l'usage, au jour de la fête, que chaque personne qui a été gratifiée du revenu de quelque village apporte des pièces d'or, enveloppées dans un lambeau d'étoffe, sur lequel elle écrit son nom, et qu'elle jette dans un bassin d'or, préparé à cet effet. On amasse ainsi une somme considérable, que le sultan donne à qui lui plaît. Les salutations accomplies, on dispose les mets pour les assistants, suivant le rang de chacun de ceux-ci.

On monte dans ce jour la grande cassolette, qui ressemble à une tour; elle est en or pur et composée de diverses pièces qu'on joint à volonté. Il faut plusieurs hommes pour transporter chacune de ses parties. Dans son intérieur se trouvent trois cellules où entrent les hommes chargés de répandre les parfums; ils allument le bois appelé kamâry ⁽¹⁾ ainsi que le kakouly ⁽²⁾, l'ambre gris et le benjoin, de façon que la vapeur de ces matières remplit toute la salle d'audience. De jeunes garçons tiennent à la main des barils d'or et d'argent, remplis d'eau de roses, et d'eau de fleurs d'oranger, qu'ils répandent à profusion sur les assistants.

Le trône et la cassolette dont nous avons parlé ne sont tirés du trésor qu'à l'occasion des deux grandes fêtes seulement. Les jours des autres solennités, le sultan s'assied sur un trône d'or inférieur au premier. On dresse alors une salle d'audience éloignée, pourvue de trois portes, et le sultan prend place à l'intérieur. A la première porte se tient debout 'Imâd almoule Sertiz, à la seconde le roi Nocbiah, et à la troisième Youçuf Boghrah. A droite et à gauche se tiennent debout les chefs des esclaves écuyers ou porte-épées; la foule se tient pareillement debout, suivant le rang de chacun. L'inspecteur de cette salle d'audience est le roi Thaghal, qui porte à la main une baguette d'or: son substitut en porte une, d'argent, et, tous les deux, ils placent les assistants et forment les files. Le vizir et les secrétaires sont debout, ainsi que les chambellans et les officiers.

Puis viennent les musiciennes et les danseuses, et d'abord les filles des rois indiens infidèles qu'on a fait captives dans cette année-là. Elles chantent et dansent, et le sultan les donne aux émirs et aux personnages illustres. Après elles, arrivent les autres filles des infidèles, qui chantent aussi et dansent, et que le sultan donne à ses frères, à ses proches parents, à ses beaux-frères et aux fils des rois. Cette séance se tient après la prière de l'après-midi. Le souverain tient une autre séance le lendemain de la fête, à la même heure, et en suivant les mêmes dispositions. Les chanteuses viennent, elles chantent et dansent, et il les donne aux chefs des esclaves. Le troisième jour, il marie ses proches parents, qui reçoivent ses bienfaits; le quatrième, il affranchit des hommes esclaves; le cinquième, il affranchit des femmes esclaves; le sixième, il marie ensemble des hommes et des femmes esclaves; enfin le septième jour, il distribue de nombreuses aumônes.

1. Du Cambodge.
2. De Malaisie.

QUELQUES HISTOIRES SUR CE SULTAN MONTRANT SA BIENFAISANCE ET SA GENEROSITE

Je me propose de mentionner seulement les faits de ce genre auxquels j'ai été présent, dont j'ai été témoin, et que j'ai ainsi vus de mes propres yeux. Le Dieu très haut connaît la vérité des choses que je vais raconter, et l'on n'a pas besoin, outre cela, d'un autre témoignage. D'ailleurs, tout ce que je vais dire est bien divulgué et assez notoire. Les pays qui sont peu éloignés de l'Inde, tels que le Yaman, le Khorâçân et la Perse, sont remplis d'anecdotes sur ce prince, et leurs habitants les connaissent fort bien; ils n'ignorent pas surtout sa bienfaisance envers les étrangers ⁽¹⁾, qu'il préfère aux indigènes, qu'il honore, qu'il favorise largement, qu'il comble de bienfaits, auxquels il donne des emplois élevés et fait de riches présents. Un de ses bienfaits à l'égard des étrangers, c'est qu'il les nomme a'izzahs, ou gens illustres, et défend qu'on les appelle étrangers. Il prétend qu'appeler un individu du nom d'étranger c'est lui déchirer le cœur et troubler son esprit. Je vais maintenant citer, s'il plaît à Dieu, un petit nombre de ses largesses et de ses dons magnifiques.

1. Ce qu'Ibn disait en préambule de son récit sur Dheli :

« C'est la coutume du roi de l'Inde, du sultan Abou'l-Modjâhid Mohammed châh, d'honorer les étrangers, de les aimer et de les distinguer d'une manière toute particulière, en leur accordant des gouvernements ou d'éminentes dignités. La plupart de ses courtisans, de ses chambellans, de ses vizirs, de ses kâdhis et de ses beaux-frères, sont des étrangers. Il a publié un ordre portant que ceux-ci, dans ses États, fussent appelés du titre d'illustres : ce mot est devenu pour eux un nom propre ».

2. Ensuite, IbnuBattuta dresse une liste de cadeaux somptueux : pièces d'or, éléphants, esclaves, fers et clous de fer à cheval en or, palais, etc.

ANECDOTE SUR L'HUMILITE DU SULTAN ET SUR SA JUSTICE

Un des grands parmi les Indiens prétendit que le souverain avait fait mourir son frère sans motif légitime, et le cita devant le juge. Le sultan se rendit à pied, sans armes, au tribunal; il salua, s'inclina, monta au prétoire, et se tint debout devant le kâdhi. Il avait déjà prévenu celui-ci, bien avant ce temps, qu'il n'eût pas à se lever pour lui, ni à bouger de sa place, lorsqu'il lui arrivait de se rendre au lieu de ses audiences. Le juge décida que le souverain était tenu de satisfaire la partie adverse, pour le sang qu'il avait répandu, et la sentence fut exécutée.

ANECDOTE ANALOGUE A LA PRECEDENTE

Une fois il arriva qu'un individu de religion musulmane prétendit avoir, sur le sultan, une certaine créance. Ils débattirent cette affaire en présence du juge, qui prononça un arrêt contre le souverain, portant qu'il devait payer la somme d'argent; et il la paya.

AUTRE ANECDOTE DE CE GENRE

Un enfant du nombre des fils de rois accusa le sultan de l'avoir frappé sans cause, et le cita devant le kâdhi. Celui-ci décida que le souverain était obligé d'indemniser le plaignant au moyen d'une somme d'argent, s'il voulait bien s'en contenter; sinon, qu'il pouvait lui infliger la peine du talion. Je vis alors le sultan qui revenait pour son audience; il manda l'enfant, et lui dit, en lui présentant un bâton: « Par ma tête, il faut que tu me frappes, de même que j'ai fait envers toi. » L'enfant prit le bâton, et donna vingt-et-un coups, en sorte que je vis son bonnet lui tomber de la tête.

DU ZELE DU SULTAN POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE LA PRIERE

Le sultan était très sévère pour l'exécution des prières; il commandait de les célébrer en commun dans les temples, et punissait fortement ceux qui négligeaient de s'y rendre. Il fit mourir en un seul jour, pour cette faute, neuf individus, dont l'un était un chanteur. Il y avait des gens exprès, qu'il envoyait dans les marchés, et qui étaient chargés de punir ceux qui s'y trouvaient au moment de la prière. On alla même jusqu'à châtier les safâiriyoûns (1) lorsqu'ils manquaient la prière. Ce sont ceux qui tiennent les montures des serviteurs à la porte de la salle d'audience. Le souverain ordonna qu'on exigeât du peuple la connaissance des préceptes sur les notions sacrées, sur la prière, ainsi que celle des statuts de l'islamisme. On les interrogeait sur ces points, et ceux qui ne les savaient pas bien étaient punis. Le peuple étudiait ces choses dans la salle d'audience, dans les marchés, et les mettait par écrit.

1. Tapis de selle.

ANECDOTE SUR L'HUMILITE DU SULTAN ET SUR SA JUSTICE

Un des grands parmi les Indiens prétendit que le souverain avait fait mourir son frère sans motif légitime, et le cita devant le juge. Le sultan se rendit à pied, sans armes, au tribunal; il salua, s'inclina, monta au prétoire, et se tint debout devant le kâdhi. Il avait déjà prévenu celui-ci, bien avant ce temps, qu'il n'eût pas à se lever pour lui, ni à bouger de sa place, lorsqu'il lui arrivait de se rendre au lieu de ses audiences. Le juge décida que le souverain était tenu de satisfaire la partie adverse, pour le sang qu'il avait répandu, et la sentence fut exécutée.

DES VIVRES QUE LE SULTAN FIT DISTRIBUER A L'OCCASION DE LA DISETTE

Lorsque la sécheresse domina dans l'Inde et dans le Sind ⁽¹⁾, et que la pénurie fut telle que la mesure de blé appelée mann ⁽²⁾ valait six pièces d'or, le souverain ordonna de distribuer à tous les habitants de Dihly la nourriture pour six mois, tirée du magasin de la couronne. On devait donner à chacun, grand ou petit, né libre ou esclave, la quantité d'un rithl et demi par jour, poids de Barbarie. Les juriconsultes et les juges se mirent à enregistrer les populations des différentes rues; ils firent venir ces gens, et l'on donna à chaque personne les provisions de bouche qui devaient servir à sa nourriture pendant six mois.

1. La famine dura sept ans à partir de 1336; elle correspond donc à la plus grande partie du séjour d'Ibn Battûta en Inde. Elle n'était pas seulement due à des causes naturelles mais aussi à la politique fiscale catastrophique de Muhammad Tughluk.

2. Environ 15,250 kg.

3. Le ratl de Dihli valait la moitié d'un mann; le ratl marocain environ le vingtième du ratl indien. Il s'agit donc ici d'un peu moins de 600 g de blé par jour.

DES ACTES DE VIOLENCE COMMIS PAR CE SULTAN ET DE SES ACTIONS CRIMINELLES

Le sultan de l'Inde, malgré ce que nous avons raconté sur son humilité, sa justice, sa bonté pour les pauvres et sa générosité extraordinaire, était très enclin à répandre le sang. Il arrivait rarement qu'à la porte de son palais il n'y eût pas quelqu'un de tué. J'ai vu bien souvent faire mourir des gens à sa porte, et y abandonner leur corps. Un jour, je me rendis à son château, et voilà que mon cheval eut peur ; je regardai devant moi et je vis sur le sol une masse blanchâtre. Je dis : « Qu'est-ce que cela ? » Un de mes compagnons répondit : « C'est le tronc d'un homme dont on a fait trois morceaux ! » Ce souverain punissait les petites fautes, comme les grandes ; il n'épargnait ni savant, ni juste, ni noble. Tous les jours on amenait dans la salle d'audience des centaines d'individus enchaînés, les bras attachés au cou, et les pieds garrottés. Les uns étaient tués, les autres torturés, ou bien battus. Son habitude était de faire venir tous les jours dans la salle d'audience, excepté le vendredi, tous ceux qui se trouvaient en prison. Ce dernier jour était pour eux une journée de répit ; ils l'employaient à se nettoyer, et se tenaient tranquilles. Que Dieu nous garde du malheur !

DU MEURTRE COMMIS PAR LE SULTAN SUR SON PROPRE FRERE

Le sultan avait un frère du nom de Maç'oud khân ⁽¹⁾, dont la mère était fille du sultan 'Alâ Eddin. Ce Maç'oud était une des plus belles créatures que j'aie jamais vues dans ce monde. Le monarque le soupçonna de vouloir s'insurger contre lui ; il l'interrogea à ce propos, et Maç'oud confessa, par crainte des tourments. En effet, toute personne qui nie les accusations de cette sorte, que le sultan formule contre elle, est de nécessité mise à la torture, et la plupart des gens préfèrent mourir que d'être torturés. Le souverain fit trancher la tête de son frère au milieu de la place, et le corps resta trois jours, abandonné dans le même endroit, suivant l'usage. La mère de Maç'oud avait été lapidée deux années auparavant, juste en ce lieu ; car elle avait avoué le crime de débauche ou d'adultère. Celui qui l'a condamnée à être lapidée ç'a été le juge Camâl Eddin.

1. Aussi bien l'histoire que le personnage sont inconnus par ailleurs.

DE LA DESTRUCTION DE LA VILLE DE DIHLY ; DE L'EXIL DE SES HABITANTS ; DE LA MORT DONNEE A UN AVEUGLE ET A UN INDIVIDU PERCLUS

Un des plus graves reproches qu'on fait à ce sultan, c'est d'avoir forcé tous les habitants de Dihly à quitter leurs demeures ⁽¹⁾. Le motif en fut que ceux-ci écrivaient des billets contenant des injures et des invectives contre le souverain ; ils les cachetaient, et traçaient sur ces billets les mots suivants : « Par la tête du maître du monde [le sultan], personne, excepté lui, ne doit lire cet écrit. » Ils jetaient ces papiers nuitamment dans la salle d'audience, et lorsque le monarque en brisait le cachet il y trouvait des injures et des invectives à son adresse. Il se décida à ruiner Dihly ; il acheta des habitants toutes leurs maisons et leurs auberges, il leur en paya le prix, et leur ordonna de se rendre à Daoulet Abâd. Ceux-ci ne voulurent d'abord pas obéir ; mais le crieur ou héraut du monarque proclama qu'après trois jours nul n'eût à se trouver dans l'intérieur de Dihly. La plupart des habitants partirent, et quelques-uns se cachèrent dans les maisons ; le souverain ordonna de rechercher minutieusement ceux qui étaient restés. Ses esclaves trouvèrent dans les rues de la ville deux hommes, dont l'un était paralytique et l'autre aveugle. Ils les amenèrent devant le souverain, qui fit lancer le perclus au moyen d'une baliste, et commanda que l'on trainât l'aveugle depuis Dihly jusqu'à Daoulet Abâd, c'est-à-dire l'espace de quarante jours de marche. Ce malheureux tomba en morceaux durant le voyage, et il ne parvint de lui à Daoulet Abâd qu'une seule jambe. Tous les habitants de Dihly sortirent, ils abandonnèrent leurs bagages, leurs marchandises, et la ville resta tout à fait déserte ⁽²⁾.

Une personne qui m'inspire de la confiance m'a assuré que le sultan monta un soir sur la terrasse de son château, qu'il promena son regard sur la ville de Dihly, où il n'y avait ni feu, ni fumée, ni flambeau, et qu'il dit : « Maintenant, mon cœur est satisfait et mon esprit est tranquille. » Plus tard, il écrivit aux habitants de différentes provinces de se rendre à Dihly pour la repeupler. Ils ruinèrent leurs pays, mais ne peuplèrent point Dihly, tant cette ville est vaste, immense ; elle est, en effet, une des plus grandes cités de l'univers. A notre entrée dans cette capitale, nous la trouvâmes dans l'état auquel on vient de faire allusion ; elle était vide, abandonnée et sa population très clairsemée.

1. La tentative de déplacement de la capitale de Dihli à Dawlatabad fut opérée en deux temps ; une première fois en 1327, après la révolte de Gushtasb (voir t. III. p. 70), quand Muhammad Tughluk, préférant une capitale ayant une position plus centrale, ordonna à la cour, aux hauts fonctionnaires et aux gouverneurs provinciaux de s'y transférer ou d'y installer leurs familles une seconde en 1330, quand le gouverneur, excédé par les plaintes de la population de Dihli, ordonna un exode massif.

2. « Sans aucune concertation et sans examiner attentivement les avantages et les inconvénients, il amena la ruine sur Dihli. [...] Tout a été détruit. La ruine fut si complète que même un chien ou un chat ne resta pas parmi les bâtiments de la cité, dans ses palais et ses faubourgs. Les habitants ont été forcés d'émigrer avec leur famille et leur entourage, femmes et enfants, domestiques et servantes. Le peuple, qui était né et avait vécu pendant des années et des générations dans le pays, eut le cour brisé. Plusieurs périrent en route des suites de ce long voyage et ceux qui arrivèrent à Deogir (Dawlatabad) ne purent endurer les malheurs de l'exil. Abattus, ils languirent à en mourir. Tout autour de Deogir, dans son pays infidèle se levèrent des cimetières musulmans. Le souverain était prodigue en faveurs et libéralités pour les migrants aussi bien pendant leur voyage qu'à leur arrivée ; mais ils étaient faibles et n'ont pu résister à l'exil et aux souffrances. Ils reposèrent leurs têtes dans cette terre païenne, et de la grande multitude des migrants très peu survécurent pour retourner à leurs maisons. Ainsi cette ville, enviée de toutes les villes du monde habitée, fut réduite en ruine » (Barani, Tarikh-i Firuz Shakhi).

L'IMPORTANCE DES ÉTRANGERS...

Ibn Battuta écrit : « On apporta des sacs d'argent et le kabbân, c'est-à-dire la balance ; le grand juge et les secrétaires s'assirent ; ils appelèrent les hommes illustres, ou les étrangers, qui étaient à la sorte, et assignèrent à chacun d'eux sa part de ces bourses d'argent. Je touchai cinq mille dinârs, et la somme totale était de cent mille dinârs, que la mère du sultan distribuait en aumônes, à l'occasion du retour de son fils. Pour ce jour-là, nous nous retirâmes.

Un jour le sultan nous envoya Khodhâouend Zâdeh Ghiyâth Eddin et Kothb almole, gouverneur du Sind, qui nous parlèrent ainsi qu'il suit « Le Maître du monde vous fait dire ceci : "Celui parmi vous qui est en état de remplir les fonctions de vizir, de secrétaire, de commandant, de juge, de professeur ou de supérieur dans un ermitage, etc. [moi, le sultan], je les lui procurerai." »

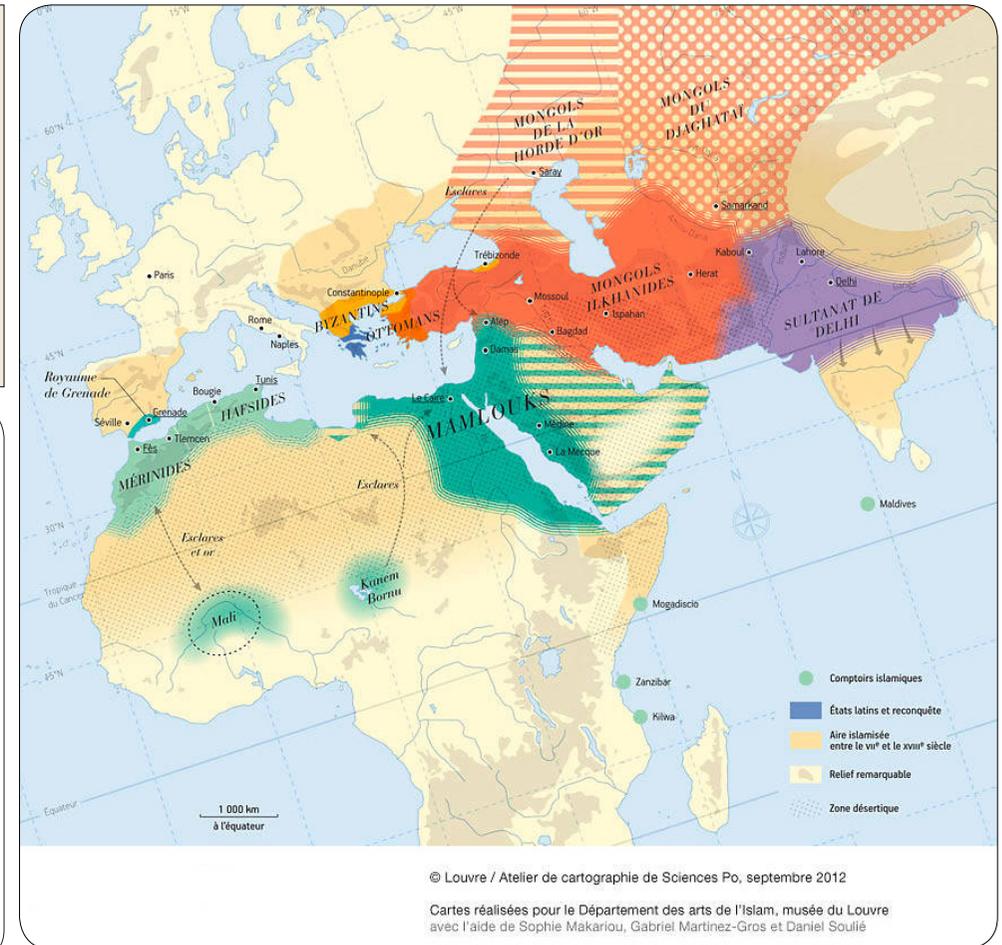
Ce que les étrangers (nobles, érudits, riches négociants...) représentaient pour le Sultan :

- la reconnaissance de la puissance du Sultanat, préservé de la conquête mongole et qui représentait un territoire refuge ;
- la reconnaissance du reste du monde sur la richesse du Sultanat ;
- la reconnaissance de l'importance du Sultanat en tant que destination ;
- la possibilité d'accroître les échanges commerciaux avec les pays occidentaux, moyen orientaux et la Chine ;
- des connaissances, des savoirs, des informations sur le fonctionnement des autres territoires musulmans, sur les progrès scientifiques, sur les événements géo-politiques, etc.

Les étrangers étaient accueillis comme des princes, car ce sont ces étrangers qui :

- faisaient la renommée du Sultanat lorsqu'ils retournaient dans leur pays et pendant leurs voyages ;
- enscensaient la générosité et la justice du souverain ;
- incitaient d'autres personnes à venir se faire connaître, passer des alliances, développer des accords commerciaux.

Religieusement, on peut considérer que ce comportement, mué essentiellement par des intérêts politiques et économiques était injuste envers les sujets du Sultan. Il indique également la difficulté du Sultan, sur un territoire conquis avec les armes, et majoritairement hindou, en proie aux influences des grands choyoukhs soufis, à trouver près de lui des personnes de confiance.



IBN BATTUTA DEVIENT JUGE DE DHELI À LA DEMANDE DU SULTAN

J'entrai à mon tour, et trouvai le sultan sur la terrasse du château, appuyé contre le trône; le vizir Khodjah Djihân était devant lui, et le grand roi Kaboulah était debout en présence du monarque. Quand j'eus salué celui-ci, Kaboulah me dit: «Incline-toi et prête hommage, car le Maître du monde t'a nommé juge de la capitale du royaume, à Dihly. Il a fixé tes honoraires à douze mille dinârs par année et t'a assigné des champs de ce rapport. Il a ordonné de te payer douze mille dinârs en argent comptant, que tu pourras toucher demain au trésor, s'il plaît à Dieu. Il te donne un cheval avec sa selle et sa bride, ainsi qu'un vêtement de mahârîby.» On appelle de la sorte la robe qui porte sur le devant et au dos la figure d'un mihrâb. Je m'inclinai profondément. Kaboulah prit ma main et me conduisit vers le sultan, qui me dit: «Ne crois pas que la judicature à Dihly soit chose de peu d'importance; c'est, au contraire, chez nous, l'emploi le plus considérable.» Pour moi, je comprenais fort bien son discours, mais je ne savais pas répondre convenablement dans la même langue. Le sultan, de son côté, comprenait l'arabe, mais il ne pouvait pas le parler couramment.

Je répondis au souverain: «Ô notre maître, moi je professe ou suis le rite de Mâlic, et les habitants de Dihly sont hanéfites; de plus je ne sais pas leur langue.» il reprit: «J'ai déjà choisi pour tes substitués Bêhâ Eddin almoltâny et Camâl Eddin albidjinaoury; ils délibéreront avec toi, et tu légaliseras les actes; tu tiendras près de moi la place d'un fils.» Je répliquai: «Ou bien plutôt celle de votre serviteur et de votre esclave.» Alors le sultan dit en arabe: «Au contraire, tu es notre seigneur et notre maître.» Cela fut un effet de son humilité, de sa bonté et de sa complaisance.

De sa charge de Juge, il ne pratique pas vraiment.

Le Sultan l'a chargé de faire entretenir un mausolée auquel il est extrêmement attaché et de gérer le revenu de villages, dont le profit va à l'entretien du mausolée.



Il vénérât ce sépulcre d'une manière inouïe, car il avait été serviteur de Kothb Eddin ⁽¹⁾. Je l'ai vu, dans ses visites à ce tombeau, prendre les babouches du mort, les baiser et les mettre sur sa tête. C'est une habitude, parmi les Indiens, de placer les pantoufles du défunt sur un coussin près de la sépulture. Toutes les fois que le sultan venait à ce tombeau, il s'inclinait et rendait hommage, comme il faisait à Kothb Eddin lorsqu'il vivait.

1. Sultan Qutb al-dîn Mubarak (1316-1320).

Ibn Battuta explique qu'il fait partie de la cour du Sultan et pour cela doit suivre les usages de la cour (ce qui implique beaucoup de dépenses, des cadeaux à faire, des serviteurs à rémunérer, etc.) et que pour se faire bien voir du Sultan selon les usages en Inde, il s'était fortement endetté à son arrivée pour offrir au dit-sultan un cadeau somptueux. Au total son endettement le met en difficultés, il se voit dans l'obligation de «mendier» cet argent au sultan, par des intermédiaires, puis par un poème et enfin en offrant des chameaux arabes et des pâtisseries arabes au Sultan. Finalement le Sultan paye ses dettes mais lors d'une entrevue suivante il somme Ibn Battuta de cesser de s'endetter et le met en garde.



Le souverain me dit: Ouassiyet diguer hest, «Il est une autre recommandation»; et c'était ce qui suit: «Je te recommande de ne pas contracter de dettes, afin que tu ne sois point poursuivi: tu ne trouverais pas toujours quelqu'un pour faire parvenir ton affaire à mon oreille. Règle tes dépenses sur ce que je t'ai alloué; car le Dieu très haut a dit: «N'attache pas ta main à ton cou, mais ne l'ouvre pas non plus de toute sa largeur ⁽¹⁾. Mangez et buvez, mais ne soyez pas trop prodigues ⁽²⁾. Et ceux qui, dans leurs dépenses, ne sont ni prodigues ni avares [ce sont les vrais serviteurs du Miséricordieux]: en effet, il existe un juste milieu entre ces deux excès ⁽³⁾.» Quand j'eus entendu ces paroles, je voulus baiser les pieds du monarque, qui s'y opposa; il toucha ma tête avec sa main, j'embrassai celle-ci, et me retirai.

1. Coran, Sourate 17, verset 29.
2. Coran, Sourate 7, verset 31.
3. Coran, Sourate 25, verset 67.

L'entretien du mausolée consistait selon les coutumes indiennes à rémunérer un nombre incroyable de personnes qui s'occupaient du mort, comme s'il était vivant: des centaines de lecteurs du Qur'an, des professeurs, des moines soufis, un imam, des muezzins, des écrivains qui notent tout ce qui se passe, ceux qui arrivent, s'absentent, etc. Ibn Battuta s'arrangea avec des domestiques valets, cuisiniers, coureurs, porteurs d'eau, porte-épées, écuyers, etc...), qui n'avaient pas, selon lui, assez de provisions pour se nourrir et il fit augmenter les quantités de grain et de viande allouées au personnel du mausolée. La famine était généralisée à cette époque en Inde et le geste de Ibn Battuta se fit savoir partout. Le Sultan qui voyageait en fut informé et récompensa Ibn Battuta. Celui-ci, encouragé, distribua encore et aux pauvres et aux fakirs.

Parralèlement à cela, Ibn Battuta continue de dépenser beaucoup d'argent, notamment de l'argent qu'un homme illustre mit en dépôt chez lui. Ne pouvant rendre cet argent, il doit de nouveau s'endetter et n'a pas d'espoir que le Sultan lui vienne en aide. Il fut sauvé par la générosité d'un noble.

Un peu plus tard Ibn Battuta fut assigné à résidence par le Sultan pour avoir fréquenté un cheikh que le Sultan venait de faire emprisonner.

Cet épisode provoqua un changement chez Ibn Battuta, qui quelque temps après se retira du service du Sultan et s'attacha à un cheikh (un savant imam, adorateur de Dieu, ascète, humble, pieux, le «sans pareil» de son siècle, un «saint» qui avait fait beaucoup de miracles). Il donna tout ce qu'il possédait à la confrérie. Il resta 5 mois avec ce cheikh. Il refusa de reprendre son service malgré la demande du Sultan et partit dans un ermitage pendant encore plusieurs mois.

Finalement, le Sultan l'envoya chercher une seconde fois avec des chevaux, des esclaves, des habits et de l'argent pour son voyage. Le Sultan lui demanda de partir en tant qu'Ambassadeur en Chine auprès du roi de ce pays. Le sultan de Dheli avait reçu des cadeaux somptueux de la part du roi de Chine, qui demandait l'autorisation de pouvoir reconstruire un temple d'idôles à la lisière de l'Himalaya.

Le Sultan refusa cette demande, au nom de l'islam, en indiquant au roi de Chine que les églises (ou temples) ne pouvaient être construites qu'en échange d'un impôt (capitation) et qu'il obtiendrait donc cette autorisation en payant l'impôt.

Avec sa réponse, il envoya des cadeaux plus beaux encore que ceux envoyés.

Ibn Battuta partit donc pour la Chine avec un grand nombre de personnes et des cadeaux (esclaves, chevaux, étoffes, or, épées, etc.)

En chemin, pendant une excursion avec des camarades, Ibn Battuta est attaqué puis emprisonné pendant plusieurs jours. C'est un saint homme qui le sauva. Ibn Battuta pensait que cet homme était le frère d'un autre saint rencontré au début de son voyage et qui l'aurait informé de ce miracle.

Ibn Battuta retrouve ensuite la troupe de l'Ambassade et reprend la route avec eux.



DES ENCHANTEURS DITS DJOGUIS ⁽¹⁾

Ces gens-là accomplissent des choses merveilleuses. C'est ainsi qu'un d'eux restera des mois entiers sans manger ni boire. On creuse pour beaucoup d'entre eux des trous sous la terre. Quand le djogui y est descendu, on bouche la fosse avec de la maçonnerie, en y laissant seulement une ouverture suffisante pour que l'air y pénètre. Cet individu y passe plusieurs mois; j'ai même entendu dire que quelques djoguis demeurent ainsi une année. J'ai vu dans la ville de Mandjarôur ⁽²⁾ un musulman qui avait pris des leçons de ces gens-là. On avait dressé pour lui une espèce de plate-forme, sur laquelle il se tint pendant vingt-cinq jours sans boire ni manger. Je le laissai dans cet état, et j'ignore combien de temps il y demeura encore après mon départ.

Le peuple prétend que les individus de cette classe composent des pilules ⁽³⁾, et qu'ils en avalent une pour un nombre de jours ou de mois déterminé, durant lesquels ils n'ont besoin ni d'aliment ni de boisson. Ils prédisent les choses cachées. Le sultan les vénère et les admet dans sa société. Parmi eux il y en a qui bornent leur nourriture aux seuls légumes; il y en a qui ne mangent pas de viande, et ce sont les plus nombreux. Ce qu'il y a de certain dans leur affaire, c'est qu'ils se sont accoutumés à l'abstinence, et n'ont aucun besoin des biens du monde ni de ses pompes. Parmi eux il y en a dont le seul regard suffit pour faire tomber mort un homme. Les gens du commun disent que, dans ce cas-là, si l'on vient à fendre la poitrine du mort, on n'y trouve pas de cœur. «Son cœur, prétendent-ils, a été mangé.» Cela a lieu surtout chez les femmes. La femme qui agit ainsi est appelée caftar ⁽⁴⁾.

1. Mage, adorateur hindou qui renonce au monde et dédie son corps et son esprit à la dévotion. C'est un sorcier.
2. Mangalore.
3. Drogue, composée entre autres choses de limaille de fer.
4. Hyène.



ANECDOTE

Lorsqu'arriva dans l'Inde la grande famine causée par la sécheresse, pendant que l'empereur se trouvait dans le pays de Tiling, ce prince publia un ordre portant que l'on donnât aux citoyens de Dihly de quoi se nourrir, sur le pied d'un rithl et demi par personne et par jour. En conséquence, le vizir les rassembla et partagea ceux d'entre eux qui étaient indigents entre les émirs et les kâdhis, afin que ceux-ci prissent soin de les nourrir. Pour ma part, j'en reçus cinq cents. Je construisis pour eux des hangars dans deux maisons et les y établis. Je leur distribuais tous les cinq jours les provisions nécessaires à leur subsistance durant cet espace de temps. Or, un certain jour, on m'amena une femme du nombre de ces gens-là, et l'on me dit : « C'est une caffâr, et elle a dévoré le cœur d'un enfant qui se trouvait près d'elle. » On apporta

le corps de cet enfant. Par conséquent je prescrivis aux dénonciateurs de conduire cette femme au vice-roi. Celui-ci ordonna qu'on lui fasse subir une épreuve. Voici en quoi elle consista on remplit d'eau quatre jarres, qu'on lia aux mains et aux pieds de la femme ; on jeta celle-ci dans la rivière Djomna, et elle ne se noya pas. On sut ainsi que c'était une caffâr, car si elle n'avait pas surnagé au-dessus de l'eau, elle n'aurait pas été une de ces misérables. Alors, le vice-roi commanda de la brûler toute vive. Les habitants de la ville, hommes et femmes, accoururent et ramassèrent ses cendres, car ces gens-là prétendent que quiconque fait avec cela des fumigations est en sûreté contre les enchantements des caffârs pour toute la durée de l'année.

1. Les mêmes croyances existaient en Occident. Sous l'inquisition on faisait subir aux sorcières présumées l'épreuve de la noyade. Si elle survivait, c'était la preuve de leur sorcellerie, on les brûlait.

Ibn Battuta descend en bateau le long de la côte occidentale de l'Inde, qui subit depuis plus de 100 ans un processus d'islamisation réalisé par l'influence des nombreux négociants musulmans présents dans ces régions.

Dans la région du Malabar, Ibn Battuta décrit la ville de Mangalore, comptant environ 4000 musulmans, principalement des marchands, et un juge musulman, principal notable de cette communauté. Les tensions fréquentes entre les musulmans et les autres habitants de la ville sont apaisées par le Roi du Malabar, qui a besoin de marchands. Cette communauté et d'autres communautés musulmanes installées sur la côte indienne semblent dirigées par un émir des marchands d'une part et part un responsable musulman d'autre part. Le fonctionnement en « guildes » était répandu au Moyen-Âge partout autour du monde occidental et oriental. La réunion des marchands ensemble leur permettait de bénéficier de privilèges et de demander protection aux autorités d'une ville ou d'un état.



Ibn Battuta raconte en outre sur cette région aux mains des idolâtres, que les musulmans y sont très bien considérés et respectés. Toutefois les hindous ne mangent pas avec les musulmans et ne les font pas non plus entrer dans leurs maisons.

Dans chaque ville portuaire où Ibn Battuta et ses compagnons se rendent, ils sont bien accueillis, par les différents gouverneurs locaux. Ils s'acquittent des taxes portuaires et continuent leur route. Sauf dans une ville nommée Bodd Fattan (Darmapattan) située sur une île et tenue par des brahmanes qui détestent les musulmans et où ceux-ci sont obligés de se réfugier dans la mosquée s'ils veulent y séjourner.

Ibn Battuta indique aussi qu'au Malabar, le souverain laissait sa royauté aux fils de sa soeur et non à ses propres enfants, car le système de succession est matrilineaire : l'héritage se transmet par les femmes.



Ibn Battuta décrit également les femmes de cette région (« les femmes de Hinaour et de toutes les autres régions du littoral ») qui « ne revêtent pas d'habits cousus, mais seulement des habits sans couture ⁽¹⁾. Chacune d'elles se ceint le milieu du corps avec une des extrémités de l'étoffe, et place le reste sur sa tête et sa poitrine. Elles sont belles et chastes ; chacune d'elles passe dans son nez un anneau d'or ⁽²⁾. Une de leurs qualités consiste en ce que toutes savent par cœur le noble Coran. J'ai vu dans Hinaour treize écoles destinées à l'enseignement des filles, et vingt-trois pour les garçons, chose dont je n'ai été témoin nulle part ailleurs. »

- 1. Sari.
- 2. Nath : anneau porté à la narine gauche et prolongé par une chaîne qui se prolonge jusqu'aux cheveux.

Selon la médecine antique indienne sacrée, l'Ayurvêda, la narine gauche est associée à un point Ayurvédique qui permettrait de favoriser la fertilité et de diminuer les douleurs menstruelles.